



**L.S.T. Andenne
asbl**

Andenne, le 09 février 2015.

A Monsieur Claude Eerdeken, Bourgmestre de la ville d'Andenne,
Mesdames et Messieurs les membres du Collège de la ville d'Andenne,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux de la ville d'Andenne,

Nous avons découvert avec beaucoup de satisfaction la question posée par le conseiller CDH Etienne Sermon à propos du règlement sur la mendicité. Nous en sommes d'autant plus satisfaits que nous n'avons eu aucun échange avec lui sur cette problématique importante, et qu'il s'agit donc d'une interpellation née de l'attention de ce groupe.

Il est clair que cette question nous intéresse au plus haut point, puisque LST, avec un militant de l'association en nom propre, et la Ligue des Droits de l'Homme, est à l'initiative de la requête au Conseil d'Etat visant le règlement général relatif à la mendicité à Namur.

En fait, en mouvement, nous préparons une interpellation pour toutes les villes, dont Andenne, qui ont introduit un règlement plus ou moins semblable.

Le conseiller Etienne Sermon nous a pris de cours, et c'est fort heureux. Il reste que la réponse de Monsieur le Bourgmestre, selon ce que rapporte le journal « Vers l'Avenir » ne nous satisfait pas du tout.

Nous souhaitons vivement que le règlement soit revu en profondeur.

Dès la publication du règlement à Andenne, nous avons échangé les points de vue dans des courriers avec Monsieur le Bourgmestre. Et, puisque des décisions semblables s'organisaient à Namur, nous avons mobilisé les énergies du Mouvement pour une requête sur Namur.

Il est clair que nous souhaitons nous appuyer sur la décision pour questionner les diverses autorités communales compétentes pour connaître leur point de vue quant à une révision de ces règlements. Et puis, en fonction des réponses que nous recevrons, nous envisagerons les actions qui nous semblent les plus justifiées.

C'est dans ce sens que nous rebondissons sur la question posée par Monsieur Etienne Sermon, et souhaitons, de Monsieur le Bourgmestre et du Collège, leur point de vue quant à la décision. Il est clair que nous souhaitons la révision de ce règlement communal qui, selon la motivation du Conseil d'Etat, vise la disproportion par rapport à l'atteinte à l'ordre public. Et surtout, en synthèse, interdire de manière très large dans l'espace et dans le temps la mendicité, est disproportionné et dépasse la limite raisonnable d'une atteinte aux libertés individuelles. Déjà, par rapport à une liberté fondamentale d'être sur l'espace public. En particulier pour ceux qui ne disposent d'aucun autre.

En vous remerciant pour l'attention que vous accorderez à cette interpellation, nous vous assurons, Monsieur le Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les membres du Collège et du Conseil communal, de nos sentiments les plus respectueux.

Pour LST Andenne asbl
Marc OTJACQUES